

Recueil des missions des différents services du Conseil départemental du Haut-Rhin confiées à l'ADAUHR dans le cadre du Programme Partenarial 2016

Rappel des missions de l'ADAUHR

La Régie exerce ses missions dans le cadre et dans le respect strict des compétences dévolues au Département et notamment de l'aide qu'il peut apporter aux communes et leurs groupements qui en font la demande pour l'exercice de leurs compétences, conformément à l'article L 3232-1-1 du Code général des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, la Régie a pour objet d'assister et de conseiller, en matière administrative et technique, le Département, les communes rurales du Haut-Rhin et leurs établissements publics dont l'action concerne le territoire et les compétences du Département du Haut-Rhin notamment dans les domaines suivants :

- l'urbanisme et l'habitat ;
- l'aménagement du territoire ;

| Thématique de la mission confiée | Service(s) responsable(s) | Intitulé | Cde annuelle (A) - pluriannuelle (P) | Modalités de la commande | État d'avancement | Échéance | Personne référente |
|----------------------------------|---------------------------|---|--------------------------------------|--|-------------------|----------------------------|---------------------|
| Pour la solidarité | DFAS - STE | Public PH : assistance auprès du Conseil départemental dans la réalisation d'un abécédaire architectural pour les foyers d'hébergement PH, sur le volet FAHR (foyers pour jeunes adultes handicapés). | P | Commande - 2008 | en cours | mission pérenne | N. MAILLOT |
| | DFAS - STE | Pour l'ensemble de la Direction de la Solidarité : assistance auprès du Conseil départemental dans la réalisation de diagnostics immobiliers des opérations architecturales. | P | Commande - 2008 | en cours | mission pérenne | |
| | DFAS - OHRAS | Actualisation des couches d'InfoGéo sur la base des cartes existantes de l'OHRAS | P | Commande - 2012 | en cours | mission pérenne | |
| Pour l'aménagement du territoire | GP | Assistance et conseil aux autorités en charge des schémas de cohérence territoriale (SCOT) | P | Délibération du 23 juin 2006 étendue, en 2012, au suivi de leurs mises en œuvre et/ou révision | en cours | mission pérenne | S. HUCBOURG |
| | GP | Assistance et conseil aux communes et aux EPCI en matière d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme | P | Délibération 20 octobre 2005 | en cours | mission pérenne | |
| | GP | Assistance et conseil dans la formulation d'avis réglementaires sur les documents d'aménagement frontaliers (allemands ou suisses) | P | Commande - 2009 | en cours | mission pérenne | |
| | GP | Assistance à la mise en œuvre d'une Base de Données numérique POS / PLU | P | Commande - 2011 | en cours | mission pérenne | |
| | GP | Assistance, expertise et conseil dans le cadre du suivi de l'aménagement des terrains du Technoport | P | Commande - 2010 | en cours | au terme de la réalisation | |
| | GP | Projet "3 Land" - Accompagnement à la réflexion d'Aménagement global | P | Commande - 2012 | en cours | au terme de la réalisation | |
| | GP | Assistance et conseil dans le cadre de la démarche PREFACE (Plate Forme Régionale d'Echange sur le Foncier en Alsace et la Consommation d'Espaces) | P | Commande 2013 | en cours | au terme de la réalisation | |
| | ETM | L'aide à la réalisation d'un inventaire des espaces, sites et itinéraires de sports en pleine nature (Inventaire PDESI) | P | Commande 2006 | en cours | au terme de la réalisation | M-C PETER |
| | ETM | Co-gestion et développement d'un outil d'observation et de suivi territorial départemental (Tableau de bords des territoires). | P | Commande - 2010 | en cours | mission pérenne | D. LANGENBACH |
| | DGS | La participation et l'assistance aux services du Conseil départemental à la conception et à la mise en œuvre du dispositif de veille stratégique et territoriale dans le Haut-Rhin (production de documents d'information géographique à la demande sur différents sujets, aide aux réflexions d'aménagement du territoire,...). | P | Commande - 2007 actualisation perpétuelle | en cours | mission pérenne | P. JAMET |
| | DAT | Suivi dans le temps des indicateurs regroupés et utilisés pour la commande des "Diagnostics des Territoires de vie" | P | commande 2010, suite à la commande des diagnostics "Territoires de Vie" | en cours | mission pérenne | D. JOANNES COIGNARD |
| | SAT | Assistance et conseil au Département dans le cadre de sa participation au projet IBA BASEL 2020 et plus particulièrement au comité technique IBA. | P | Commande 2009, précisée en 2010 | en cours | au terme de la réalisation | S. FUCHS |

| Thématique de la mission confiée | Service(s) responsable(s) | Intitulé | Cde annuelle (A) - pluriannuelle (P) | Modalités de la commande | État d'avancement | Échéance | Personne référente |
|----------------------------------|----------------------------|---|--------------------------------------|---|---|----------------------------|--------------------|
| | SHST | Assistance et conseil pour l'élaboration du nouveau du Plan Départemental de l'Habitat | P | Commande - 2015 | démarrage reporté en 2016 dans l'attente du rendu du diagnostic 360° piloté par la DDCSPP | au terme de la réalisation | Y. THEPOT |
| | MCG | Expertise, assistance et conseil dans le cadre de l'aménagement du grand site d'Ungersheim constitué par le le Symbio, le Carreau Rodolphe, Parc du petit Prince et de l'Ecomusée d'Alsace | P | Commande 2016 | à démarrer en 2016 | au terme de la réalisation | T. CUENOT |
| Culture et patrimoine | SCPA | Inscription des paysages et sites de mémoire de la guerre 14 - 18 au patrimoine Mondial de l'Humanité | P | Commande 2013 | en cours | au terme de la réalisation | O. MARCK |
| | SCPA | Assistance et conseil dans l'animation du réseau des "veilleurs de châteaux" | P | Commande 2013 | en cours | mission pérenne | O. MARCK |
| | SCPA | Réalisation d'une cartographie des équipements et activités culturels | A | Commande 2016 | à démarrer en 2016 | au terme de la réalisation | C. STRUSS |
| Pour les équipements publics | SAE | Réactualisation annuelle de l'Étude relative à la situation démographique des secteurs de recrutement des collèges du Haut-Rhin (en lien avec l'observatoire des populations scolaires) | A | Commande - 2013 | réactualisation annuelle | mission pérenne | R. CISILINO |
| | STP | Assistance patrimoniale et architecturale dans le cadre de travaux prévus à Court, Moyen et Long terme à l'Ecomusée (objectif de conservation optimale du patrimoine de l'Ecomusée d'Alsace en tenant compte des évolutions muséales prévisibles) | P | Commande - 2011 | en cours | mission pérenne | Mme BASSANO |
| de manière générale | DGS/CABINET/ PRESIDENCE | Conseil, assistance et expertise dans le traitement de dossiers divers | P | Commande - 2009 | en cours | mission pérenne | |
| | DATE | Poursuite de la mise en oeuvre et de la co-gestion du SIG départemental avec les services du Conseil départemental | P | Convention SIG - délibération du 27 juin 2008 | en cours - fait l'objet d'une convention particulière | mission pérenne | |



Programme partenarial – Année 2016

Département du Haut-Rhin / ADAUHR
(Agence Départementale d'Aménagement
et d'Urbanisme du Haut-Rhin)



Vu la délibération n° 2005/IV – 5^e/23 du Conseil départemental en date du 20 octobre 2005 portant création de la régie personnalisée ADAUHR.

Vu la délibération n° _____ du Conseil départemental du Haut-Rhin en date du 18 décembre 2015 portant validation du programme partenarial.

Entre les soussignés :

- le Département du Haut-Rhin, sis 100 avenue d'Alsace - BP 20351 - 68006 COLMAR CEDEX, représenté par le Président du Conseil départemental, autorisé par la délibération visée ci-dessus,
et
- l'ADAUHR sis 16 A avenue de la Liberté – BP 60467 – 68020 COLMAR CEDEX, représenté par son Président, autorisé par une délibération en date du 10 janvier 2006.

Préambule

L'ADAUHR, Agence Départementale d'Aménagement et l'Urbanisme du Haut-Rhin, est depuis le 1^{er} janvier 2006, une régie départementale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, chargée de la gestion d'un service public administratif.

Article 1^{er}- Objet

Le présent programme partenarial a pour objet de définir les contours de l'intervention de l'ADAUHR au titre de la collaboration et dans le cadre du service public administratif qu'elle assure par le biais de son statut de régie personnalisée.

Article 2- Interventions de l'ADAUHR

La régie a pour objet d'assister et de conseiller, sur le plan administratif et technique, le Conseil départemental du Haut-Rhin. La régie constitue une structure d'appui du Conseil départemental du Haut-Rhin pour l'assister dans la réflexion d'animation, de coordination et d'information de sa politique de développement cohérent et durable en matière d'urbanisme, d'aménagement et de patrimoine, d'information géographique, apportant au Département les compétences suivantes : expertise, conseil, diagnostics, participation à des réunions et groupes thématiques de travail...

L'ADAUHR constitue ainsi depuis 2006, un centre de ressources pour les services départementaux.

A ce titre, les interventions de l'ADAUHR continueront à se faire en fonction de trois axes :

▪ **Axe 1 - de manière pluriannuelle / Axe 2 - de manière annuelle :**

L'ensemble des missions pluriannuelles et annuelles confiées par le Conseil départemental à l'ADAUHR dans le cadre du programme partenarial 2016 sont détaillées dans le tableau joint en annexe. Chacune des nouvelles missions confiées pour l'année 2016 fait l'objet d'une fiche technique précisant de façon claire sa problématique, ses objectifs, ses attendus et ses modalités de réalisation. Ces fiches sont transmises à l'ADAUHR lors de la préparation du programme partenarial.

▪ **Axe 3 - de manière périodique :**

Lorsque les missions n'entrent pas dans le champ de celles décrites en interventions pluriannuelles et annuelles, chaque service ou direction devra préciser à l'ADAUHR, par écrit, sur la base d'un document type, les éléments suivants, à savoir :

- les tâches à réaliser,
- les compétences à mobiliser,
- les moyens à mettre en œuvre,
- les outils à activer et l'échéance des tâches à réaliser en vue d'interventions spécifiques et périodiques, sous réserve que ces tâches correspondent à celles définies à l'article 2 du présent programme partenarial.

Article 3 – La mise en place d'un outil de suivi des missions confiées à l'Adauhr permet d'avoir en temps réel une vision claire et partagée par les deux partenaires de l'état d'avancement des missions confiées.

Des réunions périodiques permettent de réaliser une évaluation conjointe de l'état d'avancement et de la mise en œuvre des missions.

En fin d'année une évaluation conjointe des missions réalisées / restant à réaliser sera effectuée.

Article 4 – Le programme partenarial est applicable à compter du 1^{er} janvier 2016.

Fait en triple exemplaire

A....., le.....

Le Président de l'ADAUHR,

Le Président du Conseil départemental,

Michel HABIG

Eric STRAUMANN